

régit les arrangements financiers en matière d'aide sociale, pourrait être modifié pour tenir compte de la hausse des prestations fédérales. Au cours des négociations fédérales-provinciales essentielles à la mise en oeuvre de cette proposition, le gouvernement fédéral et les provinces devront s'engager à aider les familles avec enfants qui sont dans le besoin et il devra être précisé que le SRFG ne saurait, ni maintenant ni à l'avenir, servir de prétexte à une réduction de l'aide provinciale. Autrement, cet exercice n'aurait pas de sens. Le Supplément de revenu familial garanti devrait être non imposable et il permettrait aux parents de disposer d'un choix plus vaste en matière de garde d'enfants.

G. Conclusion

On s'attend que de nombreuses exonérations et déductions du régime fiscal canadien seront modifiées dans un proche avenir. Qui plus est, le 30 mars 1987, le Comité parlementaire spécial sur la garde d'enfants a recommandé dans son rapport des changements au financement des services de garde. Pour notre part, nous préconisons en outre la suppression des déductions et exemptions pour enfants. Les membres du Comité savent parfaitement que la révision d'autres exonérations fiscales s'impose, mais à nos yeux, la mise en place d'un régime plus équitable passe prioritairement par la restructuration des prestations pour enfants. Nous ne voulons absolument pas laisser entendre que les dépenses relatives à l'éducation des enfants sont moins importantes que toute autre déduction ou exemption fiscale consentie par Revenu Canada. Au contraire, les enfants sont la plus importante richesse future du pays, et il incombe à l'État d'aider les familles à assumer leur éducation. Cependant, l'octroi de déductions et d'exonérations n'est pas le meilleur moyen d'y arriver, car ces avantages fiscaux profitent davantage aux familles aisées. Nous estimons que les pouvoirs publics devraient venir en aide à toutes les familles, mais nous pensons que les prestations familiales auraient davantage d'impact si elles s'adressaient aux familles à faible revenu. Voilà pourquoi nous proposons une nouvelle façon de les distribuer. Nous reconnaissons les difficultés financières que l'éducation des enfants engendre pour les familles démunies et nous voulons ainsi tirer certains enfants de la pauvreté dans laquelle ils vivent. Nous sommes confiants qu'un Supplément de revenu familial permettrait de réaliser ces objectifs.